



# Sur un Nouveau Protocole du Climat



## I. L'ÉCHEC DE KYOTO ET LES FAUSES SOLUTIONS CLIMATIQUES

### Sur le Protocole de Kyoto

Le Protocole de Kyoto (PK), adopté à la COP3 (Troisième Conférence des Parties, Kyoto 1997), était un instrument légal signé par 192 parties pour aider à opérationnaliser la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) en réduisant substantiellement les émissions globales de gaz à effet de serre (GES) causant le changement climatique.

Sous le PK, les parties ont été catégorisées dans trois groupes principaux en fonction de différents engagements : pays

Annexe I, pays non-Annexe I, et pays Annexe II. C'est conforme au principe de « responsabilités communes mais différenciées et capacités respectives » ou RCMD-CR. (CCNUCC 2014a)

Les pays Annexe I sont obligés à réduire leurs émissions GES à niveaux spécifiés pour chacun d'eux. Les pays Annexe II, un sub-groupe de l'Annexe I, sont demandés de fournir un financement pour aider aux pays en développement à entreprendre des programmes de mitigation et d'adaptation, et fournir une technologie aux pays en développement et autres pays sélectionnés pour le même but. Les pays non-Annexe I (155 pays en développement, y compris Chine et Inde) n'ont pas de telles obligations contraignantes des pays

Annexe I. Mais ils partagent aussi les responsabilités communes de tous les pays.

La faiblesse plus grande du PK était sa basse ambition de mitigation. Les pays Annexe I se sont engagés pour accomplir un objectif collectif de réduction de 5.2% GES par 2012. Ce très bas objectif n'était pas difficile à accomplir, surtout par réductions raides dans les émissions des pays d'Europe de l'Est.

De l'autre côté, les États Unis et autres pays industrialisés ont travaillé pour miner le PK. Les US étaient signataires du PK mais ils ne l'ont pas ratifié, pendant que le Canada s'est retiré en 2011. Autres pays industrialisés ont aussi insisté dans bas engagements de mitigation, soutenant que réductions trop profondes dans les émissions feraient gravement du mal à leurs économies ; et qu'appliquer différentes mesures pour les pays en développement était « injuste ». À leur commandement, « mécanismes de flexibilité » ont été introduits dans le PK, lesquels ont permis à ces pays échapper les vraies réductions d'émissions GES.

Alors, ensemble avec les corporations transnationales (CTNs) géantes qui étaient parmi les plus dépendantes des ressources et technologies de combustibles fossiles, les pays très industrialisés ont dilué le PK et l'ont tendu un piège pour son échec final. En dépit du consensus public, scientifique et politique général sur le besoin d'action climatique urgente, les émissions GES continuent à cracher dans des taux même croissants.

### **Sur les fausses solutions climatiques**

En lieu des prémisses et principes qu'ont poussé le Protocole de Kyoto, les pays du Nord et les CTNs ont offert un large étalage de fausses solutions climatiques. Celles dites « solutions » promettent résoudre ou soulager considérablement la crise climatique (et les crises dans l'alimentation

et l'énergie aussi) principalement en comptant sur les mécanismes basés dans le marché, réparations obsédées avec la technologie, et procédés financières basées dans la motivation du profit.

### ***L'échec des mécanismes basés dans le marché***

Le Protocole de Kyoto a été amendé pour permettre les pays, spécialement les pays industrialisés, utiliser trois mécanismes pour gagner points, lesquels étaient après comptés comme contributions pour leurs engagements de réduction de leurs émissions de GES. Parmi les plus importants mécanismes étaient : le commerce d'émissions, la mise en œuvre conjointe (MC), et le mécanisme de développement propre (MDP).

Essentiellement, ces mécanismes de commerce de carbone ont permis aux pays Annexe I et aux grandes corporations incapables ou réticentes d'accomplir vraies réductions dans leurs émissions GES de « acheter » vraies réductions d'émissions GES et les échanger entre eux. (Earth Peoples 2014) Plusieurs projets MDP dans le Sud global, spécialement barrages et plantations de biocombustibles, ont causé perte de biodiversité, écosystèmes perturbés, déforestation, et déplacement et répression des peuples indigènes (PI). (Earth Peoples 2014)

### ***Critiques du REDD+***

Dans une manière similaire, le programme Réduisant Émissions de la Déforestation et la Dégradation Forestière (REDD), plus tard élargi dans le REDD+, était censée de réduire les émissions GES en offrant avantages aux pays en développement et spécialement aux communautés PI pour augmenter la couverture forestière par la conservation, la gestion forestière durable, et l'amélioration du stock forestière de carbone. (NU-REDD 2009).

Pendant que l'objectif évident de REDD+ est louable, son mécanisme sous-jacent est une forme de compensation carbone, qu'encore permet aux pays industrialisés et CTNs éviter réduire leurs propres émissions GES en finançant projets de réduction d'émissions dans le Sud Global, transformant cet effort de mitigation dans un mécanisme financière et de marché. Il est donc devenu une source de profit pour bureaucrates corrompus, autorités locales, et entreprises agro-forestières dans les pays en développement. Le financement REDD est allé pour des plantations d'arbres monocultures, y compris arbres génétiquement modifiés, lesquels détruisent les forêts originaires et leur biodiversité (Earth Peoples 2014). Comme résultat, les Pls et autres communautés rurales ont devenu plus exposées à l'appropriation de terrain, devenant locataires payant un loyer dans leurs propres terrains ou obligés de quitter leurs propres terrains ancestraux et leurs sources traditionnelles de moyens d'existence (Rising Tide North America et Carbon Trade Watch 2010).

### ***Les périls de l'agriculture « climat-intelligente »***

Dans les années récentes, l'Organisation pour l'Alimentation et l'Agriculture des Nations Unies (FAO) et la Banque Mondiale (BM) ont poussé pour la « agriculture climat-intelligente » (ACI) apparemment pour toutes les formes d'agriculture – fermes, cultures, bétail, aquaculture, et la pêche – pour s'adapter aux effets aggravants du changement climatique. (Nasowitz 2014)

Pendant que l'ACI a été pleinement supportée par la récemment lancée Alliance Mondiale pour l'Agriculture Climat-Intelligente, laquelle comprend 20 gouvernements et 30 organisations et corporations, y compris McDonalds et Kelloggs, elle s'est rencontrée avec la préoccupation sérieuse est le criticisme par un nombre croissant

d'OSCs représentant les secteurs producteurs de nourriture (Deen 2014).

La plupart de projets ACI sont financés par les procédés discrédités d'échange et compensation carbone (Asian Farmers 2014). Aussi, le cadre ACI n'a pas aucun critère ou définition de la « agriculture climat-intelligente », la permettant inclure approches industrielles dans l'agriculture lesquels peuvent en fait accroître les émissions GES et la vulnérabilité des fermiers (TWN 2014b). L'implication des géants corporatifs dans l'ACI ouvre la porte pour une promotion plus agressive de l'agro-industrie et l'agriculture industrielle, laquelle mine la souveraineté alimentaire, plutôt que pour des vraies solutions climatiques enracinées dans et au profit des milliards.

### ***Géoingénierie***

La géoingénierie est la « intervention humaine intentionnelle, à grande échelle dans l'environnement pour contrer le réchauffement planétaire et le changement climatique » (IBON 2010, 30). L'approche basique de la géoingénierie est d'employer hautes niveaux de technologie à grandes échelles (dans quelques cas à l'échelle mondiale) pour intervenir drastiquement dans les processus atmosphériques, avec l'espoir d'arrêter le changement climatique. La caractéristique clef de tels procédés est être high-tech et à grande échelle, mettant l'accent sur le pouvoir prétendu de la technologie pour réparer nos écosystèmes malades.

Le problème avec telles interventions est qu'essentiellement elles ne sont pas des solutions au réchauffement planétaire parce qu'elles ne s'occupent pas des causes directes, demandent investissements dans le long terme (lesquels seulement les états très industrialisés et les CTNs peuvent se payer), produiront de résultats seulement au niveaux high-tech et à très grandes échelles, exigent de tests dans le longue

terme et défis de gouvernance planétaires, et comportent effets secondaires encore inconnus ou imprévisibles et points d'échec potentiels (IBON 2010, 31-32).

### ***Autres fausses solutions climatiques***

Sources d'énergie vieilles, sales, et discréditées sont poussées agressivement parce qu'elles émettent prétendument moins ou aucuns GES, ou même remballées comme sources nouvelles, propres et prometteuses. Celles comprennent les grands barrages, l'énergie nucléaire, les biocombustibles, et même plus de combustibles fossiles «redésignés» pour « brûler plus proprement et efficacement ». En bref, l'énergie sale est en train d'être verte-lavée comme une partie de la solution climatique.

La nanotechnologie et la biotechnologie, apparemment l'opposé de la plupart de technologies de géoingénierie, sont manipulations high-tech de matériels à très petites échelles (niveau génétique, moléculaire ou atomique), pour produire nouveaux biens ou pour faciliter processus autrement impossibles ou très chères d'accomplir. Quelques de ces produits et processus ont été promus comme sources possibles d'énergie renouvelable et non-produisant-GES. Sous-jacent ça, cependant, il y en a des tentatives des CTNs pour monétariser les efforts du monde dans la mitigation et l'adaptation.

En outre, beaucoup de telles solutions biotech et nanotech présentent un large étalage de dangers réels et potentiels pour la santé humaine et écologique et menaces à la biodiversité. Dans l'esprit du principe préventif, toutes les applications biotech en nanotech de consommateurs ou communautaires doivent subir tests strictement scientifiques et processus d'évaluation avant qu'ils soient considérées pour déploiement, spécialement dans les échelles nécessaires pour la mitigation massive (Earth Peoples 2014).

Selon tous les indicateurs, la plupart de ces solutions motivées par le marché et sponsorisées par les corporations n'ont pas réussi. En même temps, elles n'ont fait que détourner les gouvernements et les ressources de confronter directement la cause fondamentale du changement climatique, laquelle est les systèmes productifs et économiques survivant par crachant sans relâche quantités croissantes d'anthropogéniques émissions GES.

## **II. PRINCIPES VERS UNE SOLUTION CLIMATIQUE RÉELLE**

### ***Le principe de RCMD***

Il est axiomatique que la réponse au changement climatique, lequel est un phénomène planétaire et à longue terme, doit être aussi entièrement planétaire, exhaustive, basée sur la science, et durable – impliquant tous les pays, leurs gouvernements et communautés, et tous les secteurs. En même temps, la charge de porter cette réponse planétaire et exhaustive doit être partagée équitablement. À cet égard, on doit continuer à respecter le principe de « responsabilités communes mais différenciées et capacités respectives ».

Ce concept a été énoncé officiellement pour la première fois à la première Conférence de l'ONU sur l'Environnement Humain à 1972 et dans la Déclaration de Stockholm résultante, laquelle décrivait RCMD comme la « applicabilité de standards que sont valides pour les pays les plus avancés mais que peuvent être inappropriés et avec un coût social injustifié pour les pays en développement. » (UNEP 2004)



Ce concept a été formellement consacré comme le Principe 7 de la Déclaration de Rio de 1992, laquelle déclare (Ranii 2014) :

*Au vu des différentes contributions à la dégradation environnementale planétaire, les États ont des responsabilités communes mais différenciées. Les pays développés reconnaissent la responsabilité qu'ils portent dans la poursuite internationale du développement durable au vu des pressions que leurs sociétés mettent dans l'environnement planétaire et des technologies et ressources financières qu'ils commandent.*

Le concept RCMD, ensemble avec la phrase éclairante « et capacités respectives », a été appliqué au cœur de l'accord mondial sur le changement climatique, quand il a été énoncé dans l'Article 3 de la CCNUCC (CCNUCC 2014b). Dès que la CCNUCC a été ratifiée par la plupart des pays du monde, ce concept est devenu un principe du droit international, appliqué pas seulement à l'action climatique mais aussi à questions du développement durable reliées de près.

Le principe RCMD-CR reconnaît que la part plus large des émissions GES mondiales historiques et actuelles a son origine dans les pays développés. De l'autre côté, les émissions GES dans la plupart des pays en développement sont encore relativement basses, spécialement quand calculées dans une base per capita.

Le principe RCMD-CR reconnaît aussi que les émissions GES par les pays en développement sont en train de croître alors qu'ils essaient de satisfaire leurs besoins sociaux et développementaux. Ces pays aussi doivent tôt ou tard réduire leurs émissions, mais d'une manière différente. Leurs priorités premières et primordiales doivent être le développement économique et social et l'éradication de la pauvreté, et leurs propres efforts de mitigation et adaptation climatique

dépendront largement sur les ressources financières et le transfert de technologies que les pays développés sont mandatés de leur supporter avec. (IBON 2008, 72-73)

En plus des responsabilités différenciées parmi les pays, la justice réparatrice et le principe d'équité exigent une distribution de la responsabilité en fonction des émissions historiques per capita pas seulement dans une base per pays, mais plus significativement dans une base per-polluer. La charge plus grande de l'action climatique doit être dans les pays les plus industrialisés et leurs CTNs (n'importe où celles-ci sont localisées), ainsi que dans les élites du Sud, lesquelles ont causé et ont profité les plus de l'exploitation des biens mondiaux. (IBON 2008, 91).

On concède que l'économie mondiale a en effet changé depuis 1992, et la différenciation de responsabilités doit refléter les changements dans les émissions GES per-pays et les niveaux de développement dans les deux décennies depuis. Le nouveau protocole du climat en train d'être négocié pour 2015 devra refléter ces changements, mais doit rester dans le contexte du principe RCMD, lequel reste valide.

### **Le concept du développement durable**

Les sociétés et les économies de la plupart des pays, comme configurés actuellement, sont en train de générer sans relâche GES et autres polluants et épuiser les ressources de la planète dans manières non durables, et dans le processus renforçant les inégalités sociales – ainsi empirant le changement climatique et ses impacts. La meilleure porte de sortie de la crise climatique passe donc par construire sociétés durables et équitables. Ça nous amène aux principes en rapport du développement durable.

Avant tout, le développement devrait tourner autour des gens, pas du profit. Le développement humain réel s'agit

d'améliorer la qualité de la vie des gens et élargir les choix des gens dans toutes ses dimensions économiques, sociales, politiques et culturelles. Il ne s'agit pas simplement de produire et commercialiser de plus en plus marchandises, avec le profit comme le moteur.

Pour que le développement serte entièrement les besoins des gens, il doit être regardé d'une vision la plus large possible et dans le long terme. Ça veut dire prendre en compte les besoins de tout le monde de tous les pays dans leur diversité, satisfaisant ces besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures pour satisfaire leurs propres besoins, et en regardant ces besoins présents et futurs dans le contexte de maintenir la santé de la planète et ses écosystèmes. En bref, le développement réel doit être le développement durable.

La définition plus fréquemment cite, du Rapport Brundtland, déclare que le développement durable comprend à l'intérieur deux concepts clés :

- le concept des besoins, en particulière les besoins essentielles des pauvres du monde, auxquels une priorité primordiale devrait être donnée ; et
- l'idée des limitations imposées par l'état de la technologie et l'organisation sociale sur la capacité de l'environnement pour satisfaire les besoins présents et futurs.

Il y a eu une avalanche géante de littérature critique sur les défauts du système capitaliste mondial. La plupart des parties prenantes du climat conviennent maintenant que ce défaut a un rôle central dans le changement climatique, puisque le capitalisme est basé fondamentalement sur un paradigme économique obsédé avec la production et le commerce sans relâche pour le profit, renforcé par un style de vie consumériste et dépensier. En bref, le capitalisme

(lequel inclut les pays développés et en développement indifféremment) a résulté dans des économies non durables que génèrent et aggravent beaucoup facteurs du changement climatique.

Tous ces facteurs causent émissions GES plus massives et découragent les réductions drastiques d'émissions (parce qu'elles mènent à des pertes dans la production et le profit), lesquelles à son tour empirent le changement climatique. Ces facteurs aussi empirent un large étalage de susceptibilités physiques, économiques et sociaux des pays et communautés sur les divers impacts du changement climatique, spécialement dans le Sud global et parmi les gens pauvres. (IBON 2012a, 10-16).

Le concept du développement durable, contrairement au paradigme capitaliste dominant, met l'accent sur l'interconnexion et l'équilibre – des gens dans la société, les deux dans l'espace et le temps, entre les gens et la nature, entre la production économique et l'organisation sociale. L'accent est sur élever la qualité de vie pour tous, pas seulement la quantité de consommation de richesse matérielle pour quelques-uns.

Réaliser ce type de développement demande un changement de système parce que ses piliers sont le même opposé du paradigme capitaliste. Tel changement de système ne peut pas rester dans la façon de reformes politiques fragmentaires que restent dans le même paradigme, mais doit être dans le contexte de construire alternatives au système capitaliste actuel.

Le développement durable peut fournir solutions à long terme pour la crise climatique par (1) effectuer une transition vers une collection de technologies et méthodes de production plus durables écologiquement ; (2) prise de décisions et planification démocratiques pour rendre cette transition écologique vraiment et profondément enracinée parmi les gens ; (3) appropriation et contrôle démocratique

sur les ressources productives pour accomplir des gains de développement stables et dans le long terme ; et (4) une redéfinition du développement humain – loin de l'idée de que le bien-être veut dire surconsommation et prodigalité – pour accomplir un niveau de consommation durable nécessaire pour le véritable bien-être des gens, lequel en même temps impose moins demande sur la capacité porteuse de la planète. (IBON 2012a, 18-30)

### ***Le principe de la justice climatique***

Le principe de justice doit souligner tout l'étalage de réponses climatiques parce-que celles-ci doivent répondre à une longue histoire d'injustices et inégalités que sont liées de proche au changement climatique et à ses impacts.

Les demandes de longue date des pays en développement par rapport à la mitigation et adaptation au changement climatique, y compris le support financière et technique, par exemple, sont clairement dans le cadre de répondre aux très vieux déséquilibres sociaux, économiques, et politiques imposés par les pays développés et aggravés par les impacts du changement climatique.

Les principes de RCMD et « le polluer paye » en fait impliquent une volonté de restaurer ou accomplir l'égalité, seulement s'ils sont dans la forme de financement lié à la compensation climatique et support technologique fourni par les pays les plus industrialisés, avec plus hautes émissions, et financièrement capables, aux pays pauvres les plus vulnérables aux impacts du changement climatique.

Les pauvres du monde dans leurs milliards, spécialement les pauvres urbains et ruraux dans les pays du Tiers Monde, sont les plus vulnérables aux impacts du changement climatique. Ils doivent par conséquent être les plus priorités et urgents bénéficiaires des programmes climatiques

liés à la mitigation et l'adaptation, et autres programmes environnementales ainsi. Alors on pousse pour la justice climatique dans le contexte général de justice sociale, justice environnementale, et justice développementale. (IBON, 2013).

### ***Le principe de la souveraineté populaire et le rôle des mouvements sociaux***

Dans le niveau international, il semblerait que produire et mettre en place solutions climatiques efficaces est surtout le devoir des états et les corps multi-états, les états exerçant leur souveraineté respective et négociant un consensus mondial avec leurs intérêts nationaux respectifs à l'esprit. Ça serait puis traduit dans le niveau national par chaque état individuel en mobilisant tous ses membres et ressources pour satisfaire toutes ses obligations climatiques.

On doit, toutefois, regarder le principe de souveraineté dans le sens de la souveraineté populaire. Ça veut dire les larges masses populaires affirmant leur souveraineté pour mettre en places ces solutions vraies et durables au changement climatique, par plusieurs voies d'action allant des politiques et programmes gouvernementales à la mobilisation communautaire ou de la société civile. C'est le devoir des gouvernements et des processus multi-états d'écouter la voix du peuple et leurs organisations, et les responsabiliser pour agir.

Le peuple organisé dans communautés, organisations de la société civile et autres structures participatives genuines sont le fondement de la souveraineté nationale. Ils ont rôles essentiels pour définir, orienter et déterminer le travail de chaque et toutes les conférences et processus officiels majeurs pour définir et gérer l'action climatique aux niveaux local, national, régional et mondial. On doit, en particulier, donner primauté au rôle des mouvements sociaux pour accomplir une solution véritable et à long terme au changement climatique.

Construire sociétés soutenables et équitables comme la solution durable au changement climatique est réalisable seulement par l'affirmation de la souveraineté populaire – principalement au moyen des mouvements sociaux. Le rôle général des mouvements sociaux dans la société est d'être catalyseurs extrêmement concentrés du changement social. Ça a été particulièrement vrai dans les deux derniers siècles à peu près (représentant l'âge d'or du capitalisme) jusqu'au présent, à travers lesquels les divers mouvements sociaux poussant pour un changement radical de système ont proliféré et persisté.

Les mouvements sociaux, spécialement ceux représentant les pauvres et marginalisés lesquels comprennent la majeure partie de la population dans la plupart des pays, doivent être préparés pour se fusionner et augmenter leurs efforts pas seulement pour pousser pour actions climatiques spécifiques ou pour un accord climatique plus exhaustif et efficace, mais pour un changement de système approfondi vers sociétés durables et équitables. (IBON 2012a, 31-34)

### **III. LES COMPOSANTS DE BASE POUR UN NOUVEAU PROTOCOLE DU CLIMAT**

Des failles et amendements ont paralysé graduellement le Protocole de Kyoto dans sa première Période d'Engagement. L'Amendement de Doha a défini une deuxième Période d'Engagement pour 2013-2020, mais il a été ratifié seulement par quelques pays et donc il n'est pas effectif encore.

Pendant ce temps, les états membres ont accordé à la COP17 (Durban 2011) créer un traité climatique nouveau, exhaustif, et contraignant pour 2015, lequel entrerait en vigueur le 2020 et remplacerait entièrement le PK.

Par conséquent, on note des espoirs renouvelés, de que par ce nouveau

traité aspiré, l'esprit du PK pourrait être donné une deuxième vie et rapprocher le monde aux objectifs finals de la CCNUCC : amener les GES atmosphériques aux niveaux qu'arrêteraient le changement climatique causé par l'homme, et en même temps poursuivre le développement durable dans les décennies à venir.

Les conflits d'intérêts fondamentaux entre les pays développés et en développement, cependant, continuent à marquer les négociations pour un nouveau protocole climatique (post-2015).

Les peuples du monde, en affirmant leurs intérêts prioritaires, doivent insister sur l'application des principes basiques de développement durable et responsabilités communes mais différenciées dans la recherche de vraies solutions de long terme pour la crise climatique. À la lumière de ça, on propose les positions politiques suivantes, lesquelles ont croit devraient former les composants de base les plus cruciaux pour un nouveau protocole du climat. En même temps, on joint le reste de la société civile pour pousser pour un processus inclusif dans et dehors les prochaines COPs à Lima et Paris, pour lutter pour un tel protocole qu'étaierait vraiment la justice climatique dans toutes ses dimensions.

#### ***La Plateforme Durban et l'APD***

La Plateforme Durban est le processus de négociations défini sous la Convention CCNUCC pour entraîner ce nouveau protocole, instruments légaux ou autres issues à être adoptés par la COP21 (Paris 2015) et entrer en vigueur du 2020 en avant.

Le Group de Travail Ad Hoc sur la Plateforme Durban pour Action Améliorée (APD) est le corps subsidiaire de la CCNUNCC créée à Durban pour gérer le processus de créer et adopter ce nouveau protocole du climat. L'APD a trois objectifs :



- Premier, développer plus profondément les contenus de l'ébauche de texte de négociation de l'accord 2015 ; la tâche est aussi appelée « Flux de travail 1 » ;
- Deuxième, améliorer l'ambition de mitigation pré-2020, pour fermer la nommée « brèche d'ambition » ; la tâche est aussi appelée « Flux de travail 2 » ; et
- Troisième, faire avancer le travail dans l'information liée aux contributions délibérées déterminées nationalement (CDDN).

À ce stade, le processus APD est inévitablement dans le stade central pour toutes les parties prenantes du climat puisqu'il représente l'effort global pour forger un accord climatique nouveau et exhaustif par 2015 (pour entrer en vigueur le 2020), et pour augmenter l'action de mitigation pré-2020 par tous les pays dans niveaux suffisants.

### **Questions majeures dans la négociation du nouveau protocole**

À la COP17 (Durban 2011), six éléments centraux à être inclus dans l'accord 2015 ont été identifiés : mitigation, adaptation, financement, développement et transfert de technologies, transparence de l'action et du support, et développement de capacités. (Bose 2014) Les gouvernements et les peuples doivent demander avec fermeté que l'accord 2015 contienne dispositions solides dans tous les six éléments centraux, spécialement dans la mitigation, l'adaptation, et le financement.

### **Mesures basiques de mitigation**

L'objectif de mitigation le plus crucial dans l'accord 2015 doit être maintenir l'augmentation dans la température mondiale moyenne sous 1.5 °C au-dessus des niveaux préindustriels, cohérent avec

les dernières informations scientifiques présentées par exemple dans le 5ème Rapport d'Evaluation (RE5) du Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'évolution du Climat (GIEC) de l'ONU.

Les pays en développement sont très conscients de que plafonner l'augmentation de température dans le 2°C ne suffit pas, puisque ça signifierait une augmentation de 3-4°C dans les régions tropicales, avec sévères impacts dans leurs populations et économies.

Les Petits états insulaires en développement (PEID) sont spécialement vulnérables. Même avec une hausse de température de moins de 1°C, ces états ont souffert orages plus intenses et niveaux de la mer en hausse menant à inondations plus destructives.

Le GIEC a souligné de façon répétée que les objectifs de réduction de GES par les pays industrialisés sous le PK (réduction totale de 5.2 % pour 2008-2012) étaient trop insuffisants pour ralentir le changement climatique et éviter dégâts importants. En fait, une réduction mondiale d'au moins 60%-70% par rapport aux niveaux de 1990 est nécessaire dans la première moitié du 21ème siècle pour éviter un changement climatique cataclysmique, selon le GIEC.

Par conséquent, l'effet total des efforts de mitigation de tous les pays doit être suffisant pour accomplir l'objectif sous-1.5 °C. En supposant que les états membres adoptent les Contributions Délibérées Déterminées Nationalement (voir dessous, pour les discussions sur les CDDNs), ces objectifs nationaux devraient être calculés clairement pour établir que l'objectif-1.5 °C sera atteint.

En même temps, les pays développés ne peuvent pas supporter la même charge de mitigation que les pays développés. Alors, les efforts mondiaux de mitigation doivent continuer à être structurés dans une manière différenciée, en reflétant les distinctions basiques entre les pays développés et

en développement et leurs obligations respectives. C'est dans le contexte de l'applicabilité continuée des principes de RCMD-CR et d'équité. (Voir plus ci-dessous, sur la question de la différenciation comme appliquée aux CDDNs).

### *Adaptation et autres mesures*

L'accord de 2015 maintenant en négociation réussira ou faillira dans la question centrale de combler le fossé de la mitigation. Cependant, les pays en développement affrontent défis énormes pour adopter mesures d'adaptation appropriées. Dans ce contexte, ils nécessitent un soutien financière des pays développés à la mesure.

Les mesures d'adaptation climatique nécessitent une réponse mondiale puisque les impacts du changement climatique sont mondiaux. L'adaptation doit donc être poursuivie plus intégralement comme un effort mondial. Elle doit être incorporée dans l'accord 2015 comme un component majeur, et être reflétée dans les efforts nationaux individuels contribuant à l'objectif mondial.

Tous les états membres doivent définir leurs propres besoins d'adaptation. En outre, les états membres avec capacités supérieures doivent contribuer à l'effort général de supporter les pays avec capacités inférieures et susceptibilités supérieures. Encore, c'est dans le contexte de l'applicabilité continuée des principes de RCMD-CR et équité

L'accord de 2015 doit aussi incorporer dispositions sur les moyens de mise en œuvre (MOM), présentés aussi d'une manière différente conformément à RCMD-CR. Les pays développés, en particulier, doivent fournir un soutien obligatoire et prévisible aux pays en développement par mécanismes et voies de distribution précis, et avec une chronologie indicative.

L'accord 2015 doit inclure processus de suivi, révision et vérification strictes, dans le contexte d'appliquer les

dispositions sur la mitigation et autres éléments centraux de l'accord.

### **Sur les contributions délibérées déterminées nationalement (CDDNs)**

À la COP19 (Varsovie 2013), les états membres ont défini le processus pour trouver l'accord 2015, et ils ont accordé trouver « contributions délibérées déterminées nationalement » (CDDNs) – une CDDN pour chaque pays – pour tous les aspects de la mitigation, adaptation, financement, développement et transfert de technologies, et développement de capacités. Préparer et soumettre CDDNs est décrit comme un « processus ex-ante » parce qu'il fait partie du processus plus grand et en cours APD de forger l'accord du climat 2015. Le processus enjoint les états membres de soumettre leurs CDDNs bien avant la COP21 à Paris – Mars 2015 pour ceux qui sont prêts à le faire.

### *Les CDDNs doivent être contraignantes*

La plupart des états membres, y compris les pays en développement, voient quelques avantages dans le mécanisme CDDN. Il est considéré comme un antidote au danger de que quelque bloc intéressé manipule l'élaboration de l'accord 2015, parce qu'il permet aux états membres le construire immédiatement et collectivement (« Processus de négociation dirigé par les parties » ou processus de « pression groupale et révision groupale »)

Cependant, le débat controversé qu'a eu lieu à Varsovie menace d'exploser de nouveau sur si les « contributions » veulent dire ou pas engagements contraignants dans le contexte de l'accord 2015. Le processus a été jusqu'à présent capable de contourner la question. Ce point délicat, pourtant, doit être résolu à la COP20 (Lima 2014) en faveur de rendre les CDDNs engagements contraignants – tout en appliquant le principe RCMD et en

différenciant entre les pays développés et en développement (voir plus ci-dessous).

Aussi, il y a de tentatives de « brûler les étapes » de l'accord 2015 en laissant les CDDNs comme un véhicule indépendant – ce qui est défavorable aux pays en développement dans l'ensemble. Les CDDNs doivent être négociées pas comme une pièce séparée mais de concert avec les autres composants de l'accord.

### ***Les CDDNs doivent couvrir un large étalage de mesures climatiques***

Comme accordé à Durban, les éléments centraux que devraient rentrer dans l'accord 2015 comprennent la mitigation, l'adaptation, le financement climatique, le transfert de technologie, et le support pour le renforcement de capacités des pays en développement. Les CDDNs doivent donc s'occuper de tous les éléments dans une manière équilibrée, et ils doivent être regardés comme un paquet entier et sous un mandat unique dans le contexte général de la CCNUCC.

Pendant que plusieurs états membres conviennent maintenant que le véhicule CDDN est le cœur du nouveau régime post-Kyoto, ce point est devenu une question délicate parce que la plupart des pays développés insistent que les CDDNs devraient se concentrer principalement dans la mitigation, et s'occuper seulement plus tard des autres éléments.

Le danger dans les CDDNs concentrées dans la mitigation est que les pays Annexe I sont en train de tenter de l'utiliser comme une « porte-arrière » pour diluer leurs engagements de mitigation, disperser la responsabilité de mitigation à travers le reste du monde, déprioriser les autres éléments, et donc brûler les étapes de l'accord 2015.

Comme le ministre d'un pays Africain a averti: « La fin du Protocole de Kyoto

s'annonce large, cédant à la prééminence d'une approche seulement-mitigation de bas en haut pour les CDDNs que, si n'est pas géré d'une manière équilibrée et équitable, peut entraîner moins efforts de mitigation par les Parties Annexe I et une pression augmentée sur les Parties non-Annexe I pour fermer la brèche de mitigation » (Raman et Bose 2014).

Les états membres, spécialement les pays en développement, devraient donc insister pour que les CDDNs soient discutées dans le contexte général des six éléments centraux, et demander que les informations devraient être liées à mesures climatiques spécifiées comprenant ces éléments.

### ***Le principe RCMD-CR appliqué aux CDDNs***

Sous le Protocole de Kyoto, les pays les plus développés avec les plus grandes responsabilités de réduction d'émissions GES (les pays Annexe I) étaient réclamés d'entreprendre engagements contraignants proportionnels à leur effort collectif précis et mesurable. Les pays non-Annexe I, de l'autre côté, seulement devaient entreprendre « actions de mitigation appropriées nationalement ». Cette division entre pays Annexe I et non-Annexe I, conduisant à engagement différentiels, était explicitement basée sur les principes de RCMD-CR et équité.

Sous la décision de la COP19 (Varsovie 2013) sur les CDDNs, cette division binaire n'est plus explicite et automatique. Les pays membres sont maintenant permis de « auto-différencier » dans la préparation de leurs CDDNs respectives. Le véhicule CDDN est censé de résoudre plusieurs questions difficiles, y compris la plus délicate des engagements différentiels. Mais il pose aussi le danger de diluer les principes et dispositions de la CCNUCC sous l'apparence de permettre « contributions déterminées nationalement ».

Peut être le monde a évolué au-delà de la division originale de Parties Annexe I et Non-Annexe I, mais la distinction basique entre pays développés et en développement reste, et les principes de RCMD-CR et équité ainsi. Les dites principes doivent rester applicables dans le processus de préparation des CDDN et dans l'accord 2015 résultant. C'est dans l'intérêt de tous les pays, mais spécialement ceux des pays en développement qu'ont été les plus touchés par les impacts du changement climatique.

Dans leurs CDDNs, les pays développés doivent donner information sur et s'engager pour objectifs de réduction des GES dans toute l'économie et quantifiées, et soutien quantifié aux pays en développement aussi dans la forme de financement, développement et transfert de technologies, et soutien pour le renforcement de capacités pour les actions de mitigation et adaptation.

Particulièrement en matière de réduction des émissions GES et le financement climatique, les pays développés doivent communiquer leurs promesses CDDN dans la forme d'engagements explicites et métriques indicatives, du moyen terme au long terme. Dans le financement climatique, par exemple, les promesses devraient être quantifiées comme pourcentage du PIB, et représentées par vraies quantités de dollars pour le court terme en ligne avec les cycles budgétaires.

Les CDDNs des pays en développement, de l'autre côté, doivent être définies dans le contexte de satisfaire leurs besoins sociaux et développementaux respectifs, et appropriées à leurs capacités respectives. Ces CDDNs doivent aussi être basées sur l'étendue du soutien financier, technologique et de renforcement de capacités que sera fourni par les pays développés.

Encore cohérent avec les principes de RCMD-CR et équité, l'accord 2015 doit aussi permettre un degré significatif de différenciation parmi les pays en développement. Par exemple, les pays les moins avancés (PMAs), les PEID, et autres pays extrêmement vulnérables devraient être donnés priorité dans les soutiens financiers et autres. Les pays à revenu intermédiaire (PRI) aussi appelés économies émergentes, de l'autre côté, pourraient se concentrer dans supporter leurs propres efforts tout en aussi supportant les pays en développement moins capables.

***Les CDDNs doivent être claires, transparentes, et mesurables***

Le processus CDDN exige que les états membres fournissent information suffisante sur leurs contributions dans une manière claire, transparente, mesurable et comparable. Les CDDNs des états membres doivent être disponibles publiquement et soumises à un examen approfondi par toutes les parties prenantes, ou au moins à une évaluation par ses pairs, pour comparer et valider si leurs efforts déterminés nationalement sont en effet appropriés, justes et équitables, et basés sur les circonstances et capacités respectives de chaque état membre.

Rendre l'information CDDN disponible publiquement assure en particulier que les niveaux de mitigation des états membres puissent être calculés pour mesurer leurs effets totaux, et qu'ils soient validés comme suffisants pour accomplir effectivement les objectifs mondiaux de long terme de 1.5°C et 2°C. Il devrait en avoir aussi mesures correctives claires et nettes au cas où il était trouvé que les contributions totales ne sont pas appropriées pour satisfaire l'objectif de température.

## Sur le financement climatique

### *Assurer les engagements financières pré-2020*

À Cancun (COP 16, 2010), dans le contexte général du support financier de long terme, les pays industrialisés se sont engagés pour fournir fonds s'élevant à 100 milliards de dollars par année en 2020 pour supporter actions concrètes de mitigation par les pays en développement. (CCNUCC 2012).

Cependant, jusqu'à présent il n'y a pas eu un plan clair pour ça. À l'approche de Lima (COP 20, 2014), en fait, il y a eu de tentatives par les pays développés de s'écarter de ces obligations ou de les regarder comme pas contraignantes dans l'accord 2015 en cours de négociation. Certains parmi eux évitent les objectifs financiers numériques dans le nouvel accord, en disant que « il est impossible » de faire tels engagements plusieurs années en avance à cause des limitations budgétaires nationales. Ils avertissent que cette question pourrait être la « briseuse d'accords » à Lima ou Paris.

Les pays en développement doivent confronter fermement cette question, et insister pour que les pays développés tiennent à leurs engagements financiers pré-2020 en fournissant une feuille de route claire et des objectifs financiers avec une contrainte de temps. Le bloc des Pays en Développement animés du Même Esprit (LMDC par ses sigles en anglais), par exemple, doit être supporté dans sa demande raisonnable de que les pays développés fournissent les pays en développement 50 milliards de dollars en financement climatique pour le 2015, et puis augmenter annuellement en 10 billions de dollars, jusqu'à atteindre 100 milliards de dollar par 2020. (Chiew 2014a).

### *Améliorer le financement climatique au-delà de 2020*

Le financement climatique doit être défini exhaustivement comme un composant de base fondamental de l'accord 2015. Il est un élément essentiel pour assurer et soutenir résultats de l'action climatique d'haut niveau et dans le long terme, spécialement par la provision de support aux pays en développement.

L'accord 2015 doit donc comprendre engagements financiers augmentés et contraignants des pays développés (et des pays en développement avec capacités suffisantes aussi). Il doit s'occuper des brèches dans l'architecture et les flux financiers actuels que ne peuvent pas être remplies par les états membres individuels. Il doit définir une feuille de route financière claire avec objectifs, chronologie, et sources mesurables, rapportables et vérifiables. Il doit résoudre carrément questions qu'ont entravé le financement climatique dans les années précédentes, comme l'adéquation, l'accessibilité, la prédictibilité, la durabilité, la transparence et l'additionalité. Les processus de mesurer, rapporter et vérifier (MRV) le financement climatique par les pays développés doivent être améliorés. Ça doit être par une définition claire et nette des termes, normes de responsabilité communes, et systèmes de rapport communs.

La mise en œuvre complète des engagements financiers pré-2020 sert comme un point de départ pour les pays développés pour améliorer plus loin le support de financement climatique pour la période post-2020, encore avec une feuille de route claire pour augmenter le financement, y compris objectifs, chronologies et sources.



### ***Le Fond Vert du Climat et autres mécanismes institutionnels***

Dans la période post-2020, mécanismes institutionnels comme le Fond Vert du Climat (FVC), le Fond d'Adaptation (FA), et le Comité Permanent de la COP sur le Financement (CPF) sont censés de jouer un rôle central et exhaustif dans le financement climatique. Ces mécanismes doivent être ancrés solidement dans l'accord 2015 et alignés avec ses éléments centraux. Pour jouer un rôle vraiment positif, toutes les institutions impliquées dans le financement climatique doivent observer les principes bien établis de gouvernance démocratique et efficacité du développement, y compris ceux d'appropriation démocratique nationale et responsabilité.

Leurs créneaux financiers combinés doivent être raisonnés pour pouvoir couvrir les différents besoins et affectations (par ex. mitigation, adaptation, transfert de technologies, et renforcement de capacités) des pays, à la fois dans le court et le long terme. L'échelle et la fiabilité du financement doit être suffisamment élevée pour répondre aux besoins urgents d'adaptation des pays les plus vulnérables tout en atteignant un équilibre équitable entre une adaptation et mitigation à court terme et à long terme. Leurs relations institutionnelles et fonctionnelles doivent être raisonnées pour éviter les conflits, duplications et fragmentation, qu'ont caractérisé le paysage du financement climatique dans le passé récent.

Dans le cas du FVC, il doit jouer un rôle de plus en plus central dans l'architecture du financement climatique. Pour pouvoir faire ça, il doit être capitalisé immédiatement et substantiellement, et toutes les objections à cet égard par les pays développés doivent être résolues. En particulier, sa mobilisation de ressources initiale doit atteindre une échelle très significative (dans des magnitudes de 15 milliards de dollars) par la fin de 2014. Plusieurs considèrent ça une « référence clef »

qu'indique une fin pour les promesses casées des pays développés dans le financement climatique. (Chiew 2014b).

### ***Équilibrer les diverses sources de financement climatique***

Les sources de financement publiques aussi que les privées jouent rôles importants dans le financement climatique, et les deux doivent être augmentées. Cependant, le financement public doit être le pilier, avec le financement privé seulement comme complément. Cette question politique cruciale doit être résolue dans l'accord 2015.

Certaines conditions étant données, le financement public est capable de mobiliser des échelles plus grandes de financement privé. Cependant, il doit en avoir des sauvegardes pour assurer que ça n'amène pas à ce que les grands intérêts corporatifs soient permis de détourner et rediriger l'action climatique comme un champ frais et lucratif d'investissement profitable.

Pendant que les engagements financiers contraignants des pays développés doivent comprendre l'essentiel du financement climatique, d'autres sources comme celles communément catégorisées comme Coopération Sud-Sud (CSS) doivent être maximisées par les voies multilatérales et bilatérales.

Contrairement aux engagements faites par les pays développés, la CSS est volontaire, mutuellement bénéfique, et une collaboration actionnée par les pays en développement. La CSS est libre du suivi et reporting obligatoire, et elle est dehors du mécanisme CCNUCC. Cette source a quelques impacts positifs ainsi que négatifs, lesquels doivent être évalués afin d'instituer des sauvegardes et lignes directrices dans l'accord 2015.

(Pour une discussion plus minutieuse des diverses ramifications du financement

climatique, s'il vous plaît consultez le Primer IBON sur Financement Climatique de 2012.)

2020 clairs et nets et action urgente dans l'adaptation, financement, technologie et support au renforcement de capacités.

## Sur l'ambition de mitigation pré-2020

### *La question des brèches dans les ambitions pré-2020 reste importante*

Pendant que tous les états membres sont de plus en plus concentrés dans le processus que mènerait à un nouveau et exhaustif protocole du climat en 2015, il y en a un autre processus appelé APD Fluxe de travail 2, que s'occupe des brèches d'ambition pré-2020.

Ces brèches d'ambition pré-2020, spécialement le niveau bas d'ambition en mitigation par les pays développés, sont également importantes et doivent être résolues avec urgence. C'est parce que le nouveau protocole du climat, supposant qu'il est ratifié largement, entrera en vigueur seulement en 2020, pendant que les émissions GES continuent à augmenter.

À cet égard, plusieurs pays en développement n'ont pas abandonné complètement l'espoir de que l'Amendement de Doha du Protocole de Kyoto soit ratifié par un nombre suffisant de pays pour que la deuxième période d'engagement (2013-2020) prenne effet. En dépit de cette possibilité de plus en plus mince, ils regardent encore le PK actuel comme la base essentielle et contraignante pour répondre aux brèches d'ambition et mitigation pré-2020.

Il y en a donc une forte poussée à l'approche de la COP20 (Lima 2014) pour réparer le manque de progrès dans la mitigation, spécialement conforme à l'augmentation incessante des émissions GES et aux impacts qui empirent du changement climatique dans les cinq années prochaines. Les pays en développement doivent aussi demander obstinément plus engagements pré-

## Sur le processus de Lima et la participation des OSC

La plupart de parties prenantes voient l'imminente COP20 (2014) à Lima, Pérou comme la dernière opportunité pour poser les bases pour l'accord 2015 – une phase « ça passe ou ça casse » que pourrait signifier le succès ou l'échec de la COP21 (2015) à Paris, où l'accord doit être approuvé. Quelques pays en développement ont décrit la situation dans ces mots : « Si Lima échoue, il n'y aura pas Paris ». Donc, la plupart des états membres conviennent que Lima doit avoir pour conséquence résultats fermes dans le long terme ; ça ne peut pas être la routine habituelle des COP que continuent à pousser les décisions pour la prochaine COP.

Les organisations de la société civile (OSCs) aussi se préparent pour la bataille à Lima. Plusieurs d'entre elles ont quitté la COP19 (2013) à Varsovie frustrées à cause de ce qu'elles ont appelé « progrès en arrière » dans les objectifs de réduction des GES et le financement climatique, et ce qu'elles ont appelé la « coquille vide » du mécanisme de perte et dommage, sur le manque de participation appropriée des OSC dans les processus officiels du climat, et généralement sur la négligence de la COP19 pour s'occuper des questions substantives de la justice climatique. Dans COPs précédentes, comme celles de Copenhague (COP15, 2009), Cancun (COP16, 2010) et Durban (COP17, 2011), plusieurs OSCs ont conduit aussi actions de proteste majeures à cause du manque de transparence, légitimité et crédibilité dans les résultats.

La demande des peuples du monde de que l'action climatique doit finalement amener la justice climatique a réverbéré si fortement ces années récentes, qu'en Septembre

2014, un estimé de 400,000 personnes ont rejoint une Marche des Peuples pour le Climat géante dans les rues de la ville de New York alors que le Secrétaire Général de l'ONU avait organisé une Sommet du Climat de l'ONU séparée pour « générer un élan politique dans l'action climatique ».

La communauté internationale devrait faire bon accueil à l'assurance croissante des OSC pour pousser pour une COP ouverte, transparente et inclusive à Lima à la place de la garder comme une arène exclusive pour les gouvernements et quelques riches organisations internationales et non-gouvernementales. Le processus COP ne devrait pas enfermer dehors les OSCs ou restreindre excessivement le nombre d'OSC participantes, par exemple en imposant exigences déraisonnables ou faire payer frais prohibitives pour organiser un événement parallèle.

On soutien les OSCs dans leurs pré-COP sociales et COP Sociales à Venezuela, et le Sommet de Peuples à Lima, lesquels ont été envisagés et doivent être soutenus comme espaces indépendantes et autonomes. Tels événements sont bienvenus parce qu'ils consolident et communiquent la position des peuples dans la justice climatique, et renforcent la demande d'incorporer formellement telles positions dans la COP de Lima. S'il se produit que ça n'est plus possible dans le processus COP, on soutien encore plus les OSCs pour pousser leurs gouvernements et faire l'appel à leurs peuples pour poursuivre ces demandes au-delà des halls des Nations Unies.

### **Sur le Protocole des Peuples sur le Changement Climatique**

Même quand on propose les composants de base les plus équitables et viables pour un nouveau protocole du climat, lequel sera défini principalement à l'intérieur des halls de négociation de la CCNUCC et ses COPs, on doit admettre que ces composants seront

insuffisants et peuvent même se révéler incohérents, particulièrement quand ils résultent des compromises des négociations multilatérales – ce qu'on attend de Lima (COP20) et Paris (COP21), comme dans les COPs précédentes.

Pendant que ces blocs peuvent fournir options détaillées soutenues par un travail technique remarquable, ils sont entravés par les ambiguïtés et brèches internationales. C'est dans ce point qu'on offre le Protocole des Peuples sur le Changement Climatique.

Le Protocole des Peuples sur le Changement Climatique (PPCC) a été conceptualisé pour la première fois en Octobre 2007 dans une conférence du Réseau de Recherche Asie Pacifique (APRN par ses sigles en anglais) avec environ 170 participants, y compris IBON International. Il a été initié comme une campagne globale visant à fournir un lieu pour le peuple et leurs organisations de base, spécialement du Sud et de ses secteurs marginalisés, pour participer dans le processus de rédiger ce qu'était à ce moment-là anticipé comme un cadre de changement climatique post-2012 alors que le Protocole de Kyoto commençait à échouer. (IBON 2008, 77-81)

Le PPCC est un accord cadre adopté et supporté par mouvements populaires, et par leurs supporteurs à la fois dehors et à l'intérieur des gouvernements, pour servir comme un agenda commun pour faire campagnes, plaidoyer politique, et travail de lobby sur questions de changement climatique dans et dehors les processus CCNUCC et les délégations de gouvernements. À cet égard, le PPCC acquise une résonance renouvelée dans la situation actuelle alors que le monde entre dans le 2015.

Le texte complet du PPCC a été réimprimé comme un appendice au Primer d'IBON sur le Changement Climatique (2008) et comme une annexe au Primer d'IBON sur le Financement Climatique (2012).

## RÉFÉRENCES

- Asian Farmers. 2014. Open Letter from Civil Society on the Global Alliance for Climate Smart Agriculture. Accessed 26 October 2014. <http://asianfarmers.org/wp-content/uploads/2014/07/Open-Letter-CSO-concerns-about-CSAg-Alliance.pdf>
- Bose, Indrajit. 2014. Peru COP should finalize elements of draft negotiating text, say BASIC. TWN Info Service on Climate Change. Accessed 25 October 2014. <http://www.twinside.org.sg/title2/climate/info.service/2014/cc140801.htm>
- Bronson, Diana, Pat Mooney, and Kathy Jo Wetter. 2009. Retooling the Planet? Climate Chaos in the Geoengineering Age. Swedish Society for Nature Conservation. Stockholm.
- Centre for International Sustainable Development Law (CISDL). 2002. The Principle of Common But Differentiated Responsibilities: Origins and Scope. A CISDL Legal Brief. Accessed 6 November 2014. [http://cisdl.org/public/docs/news/brief\\_common.pdf](http://cisdl.org/public/docs/news/brief_common.pdf)
- Chiew, Hilary. 2014a. Developing countries oppose efforts by developed countries to depart from financial commitments. TWN Bonn News Update. Accessed 25 October 2014. [http://www.twinside.org.sg/title2/climate/news/Bonn14/TWN\\_update3.pdf](http://www.twinside.org.sg/title2/climate/news/Bonn14/TWN_update3.pdf)
- Chiew, Hilary. 2014b. Success in Paris depends on Lima-say developing countries. TWN Bonn News Update. Accessed 25 October 2014. [http://www.twinside.org.sg/title2/climate/news/Bonn13/TWN\\_update13.pdf](http://www.twinside.org.sg/title2/climate/news/Bonn13/TWN_update13.pdf)
- Deen, Thalif. 2014. Climate smart-agriculture is corporate green-washing. TWN Info Service on Climate Change. Accessed 25 October 2014. <http://www.twinside.org.sg/title2/climate/info.service/2014/cc140905.htm>
- Earth Peoples. 2014. NO to CO2lonialism!. Accessed 26 October 2014. [http://www.earthpeoples.org/CLIMATE\\_CHANGE/Indigenous\\_Peoples\\_Guide-E.pdf](http://www.earthpeoples.org/CLIMATE_CHANGE/Indigenous_Peoples_Guide-E.pdf)
- IBON. 2008. Primer on Climate Change. Quezon City, Philippines
- IBON. 2010. Primer on the Climate Crisis: Roots and Solutions. Quezon City, Philippines
- IBON. 2012a. Primer on System Change: Monopoly Capitalism and the Ecological Crisis. Quezon City, Philippines
- IBON. 2012b. Primer on Climate Finance. Quezon City, Philippines
- IBON. 2013. Policy Brief: Development Justice. Quezon City, Philippines.
- IBON Education for Development Magazine. 2011. Geoengineering: Risky Technofix for Climate Change. May-June 2011 Issue. Accessed 5 November 2014. <http://iboninternational.org/resources/pages/EDM/121/380>
- Nasowitz, Dan. 2014. The Other CSA: What is Climate-Smart Agriculture?. Modern Farmer. Accessed 5 November 2014. <http://modernfarmer.com/2014/09/csa-climate-smart-agriculture/>
- Raman, Mina and Indrajit Bose. 2014. No to 'early harvest' of a decision on mitigation contributions – say developing countries. TWN Bonn News Update #4. Accessed 25 October 2014. [http://www.twinside.org.sg/title2/climate/news/Bonn14/TWN\\_update4.pdf](http://www.twinside.org.sg/title2/climate/news/Bonn14/TWN_update4.pdf)
- Ranii, Shelley. 2014. Do Common But Differentiated Responsibilities Belong in the Post-2015 SDGs?. Center on International Cooperation. Accessed 6 November 2014. <http://cic.nyu.edu/blog/global-development/do-common-differentiated-responsibilities-belong-post-2015-sdgs>

Rising Tide North America and Carbon Trade Watch. 2010. Hoodwinked in the Hothouse: False Solutions to Climate Change (2nd edition). Vancouver Ecosocialist Group. Accessed 5 November 2014. [http://ecosocialistsvancouver.org/sites/default/files/images/hoodwinkedv2\\_WEB.pdf](http://ecosocialistsvancouver.org/sites/default/files/images/hoodwinkedv2_WEB.pdf)

Third World Network (TWN). 2014a. What's wrong with the Alliance on Climate-Smart Agriculture?. Accessed 5 November 2014. <http://www.twinside.org.sg/title2/climate/info.service/2014/cc140304.htm>

TWN. 2014b. Corporate-Smart Greenwash: Why we reject the Global Alliance on Climate Smart-Agriculture. Accessed 5 November 2014. <http://www.twinside.org.sg/title2/climate/info.service/2014/cc140903.htm>

UN. 1986. Declaration on the Right to Development: resolution/adopted by the General Assembly. Accessed 5 November 2014. <http://www.unhcr.org/refworld/docid/3b00f22544.html>

UNEP. 2003. Declaration of the United Nations Conference on the Human Environment. United Nations Environment Programme Environment for Development. Accessed 5 November 2014. <http://www.unep.org/Documents.Multilingual/Default.asp?documentid=97&articleid=1503>

UNFCCC. 2012. Financial building and capacity-building support. UNFCCC The Cancun Agreements. Accessed 25 October

2014. <http://cancun.unfccc.int/financial-technology-and-capacity-building-support/new-long-term-funding-arrangements/>

UNFCCC. 2014a. United Nations Framework Convention on Climate Change: Parties and Observers. Accessed 26 October 2014. [http://unfccc.int/parties\\_and\\_observers/items/2704.php](http://unfccc.int/parties_and_observers/items/2704.php)

UNFCCC. 2014b. United Nations Framework Convention on Climate Change Full text of the Convention: Article 3: Principles. Accessed 6 November 2014. [http://unfccc.int/essential\\_background/convention/background/items/1355.php](http://unfccc.int/essential_background/convention/background/items/1355.php)

UN-REDD Programme. 2009. About REDD+. Accessed 6 November 2014. <http://www.un-redd.org/AboutREDD/tabid/102614/Default.aspx>

UN-WTO. 2003. Djerba Declaration on Tourism and Climate Change. Accessed 26 October 2014. <http://sdt.unwto.org/sites/all/files/docpdf/decladjerbae.pdf>

World Bank. 2014a. Climate-Smart Agriculture: A Call to Action. Accessed 6 November 2014. [http://www.worldbank.org/content/dam/Worldbank/document/CSA\\_Brochure\\_web\\_WB.pdf](http://www.worldbank.org/content/dam/Worldbank/document/CSA_Brochure_web_WB.pdf)

World Bank. 2014b. Climate Finance Is Flowing, but It Isn't Enough-Yet. Accessed 5 November 2014. <http://www.worldbank.org/en/news/feature/2014/09/05/climate-finance-is-flowing-but-not-enough-yet>

---

#### Photos

International Maize and Wheat Improvement Center

UN Climate Change



**IBON International**

is a division of IBON Foundation. It engages in capacity development for human rights and democracy around the world.

3/F IBON Center, 114  
Timog Avenue, Quezon  
City, Philippines

**Tel** +632 9277060 to 62

**Fax** +632 9276981

**Email**

[editors@iboninternational.org](mailto:editors@iboninternational.org)

**Web**

[iboninternational.org](http://iboninternational.org)

---